

---

## Lignes directrices pour l'attribution des bourses pour études graduées de PROTEO

---

### NOMBRE DE BOURSES

- Dix (10) bourses d'une valeur de 8 000\$ sont attribuées à chaque année.

### DATES LIMITES POUR LES DEMANDES

- Trois dates limites par année :
  - Le 1<sup>er</sup> juin pour les bourses commençant en septembre
  - Le 1<sup>er</sup> octobre pour les bourses commençant en janvier
  - Le 1<sup>er</sup> février pour les bourses commençant en mai
- Quatre (4) bourses sont attribuées en septembre, trois (3) en janvier et trois (3) bourses en mai. Les bourses non attribuées à une période données sont ajoutées à la période suivante.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Les bourses sont réservées aux étudiants des membres réguliers, pour des projets en ligne avec les objectifs et les thèmes scientifiques de PROTEO.
- Un étudiant ne peut pas recevoir la bourse plus d'une fois.
- Un étudiant n'est pas éligible aux bourses PROTEO – ou à tout versement d'une bourse PROTEO déjà attribuée – s'il reçoit déjà annuellement des bourses d'un montant égal ou supérieur à la valeur des bourses offertes par le FQRNT (15 000\$ à la maîtrise et 20 000\$ au doctorat).
- Un membre régulier ne peut pas recevoir plus d'une bourse à la fois pour les étudiants de son groupe.

### ÉVALUATION DES DEMANDES

- Chaque demande doit contenir une description du projet (maximum une page), un CV de l'étudiant (incluant une liste du financement obtenu ou demandé) ainsi que son dernier relevé de notes. Si l'étudiant en a déjà préparé une, une copie d'une demande FQRNT ou CRSNG est aussi acceptable.
- Les demandes sont évaluées suivant l'importance de leur contribution aux indicateurs de performance de PROTEO, en particulier (dans un ordre quelconque) :
  - Productions de recherche (publications, présentations, brevets)
  - Nouveaux projets conjoints
  - Nouvelles collaborations nationales et internationales
  - Liens avec les utilisateurs potentiels

- Le Bureau de direction classe les demandes par ordre de priorité et attribue les bourses suivant cet ordre.

## VERSEMENT DE LA BOURSE

- La bourse est payée en trois versements égaux, aux quatre mois, selon un mode de paiement spécifié par le directeur de recherche.

## POUR FAIRE DEMANDE

- Pour faire demande, veuillez remplir le formulaire de demande de bourse de PROTEO (disponible dans la section « bourse » du site web [www.proteo.ca](http://www.proteo.ca)) et transmettre votre demande par voie électronique à Pierre-Yves Savard.
- Pour toute question concernant les bourses, veuillez contacter Pierre-Yves Savard:

Pierre-Yves.Savard@ibis.ulaval.ca  
Pavillon Charles Eugène Marchand, local 4204  
Université Laval, Québec (Qué), G1V 0A6  
Tel : 418.656.2131 poste 16246  
FAX : 418.656.5036